

SEANCE DU 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars à 18 h 30 le Conseil Municipal de la commune d'Ornaisons dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CASTY Gilles, Maire.

Date de la Convocation : 18 mars 2015

Présents : BERTRAND Corinne - CASTY Gilles
CHAOUAT Claire - GALEYRAND Eric -
GASPARINI Sébastien - DEGLIAME Vincent -
MASSOUTY Daniel - NAVARRO Gérard -
PAYAN Gilda - RICHARD François - SOLER
Xavier - TISSEYRE Fanny - AUTHIER Nicole
LARGY Jeanine -

Procurations :

Madame YVINNEC Patricia à Madame Corinne
BERTRAND

Monsieur le Maire ouvre et donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance. Ce Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Objet : Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation complémentaire du réseau d'assainissement collectif.

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents 14
Absents : 0
Procuration : 1
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de réhabilitation complémentaire du réseau d'assainissement collectif ont été envisagés par la commune.

Monsieur le Maire a engagé une consultation des bureaux d'études conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Trois entreprises invitées à présenter une proposition, ont remis les propositions suivantes dans les délais :

AZUR Environnement	33 516 € TTC
GAXIEU Ingénierie	38 304 € TTC
ENTECH	44 049 € TTC

L'offre de la société AZUR Environnement étant la moins disant Monsieur le Maire décide de proposer cette offre à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

Ouï les explications du Maire et après en avoir délibéré

à l'unanimité.

CONSIDERANT : que la proposition faite par AZUR Environnement est celle qui offre les meilleures garanties tant au niveau technique qu'administratif.

MANDATE : Monsieur le Maire pour signer la contrat et toutes les pièces s'y rapportant ainsi que pour engager les dépenses annexes nécessaires à l'opération dans la limite des crédits inscrits pour l'opération.

Objet : Relogement du médecin.

Des travaux d'amélioration vont être entrepris à la maison Turrel.

Le médecin sera relogé dans la partie centrale de la Cour Fabre - Maison du Régisseur

Objet : Choix de l'appellation de la maison Fabre et de la maison Turrel .

Habitat Audois a engagé sur la Commune, dans un total partenariat, le projet de réhabilitation de 13 logements collectifs (Maison Fabre et Turrel)

A cet effet, le Conseil Municipal propose la dénomination : Maison Fabre et Maison Turrel.

Objet : Donation du jardin par Monsieur Robert JOYEUX.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 0

Procuration : 1

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Robert JOYEUX cède à la commune la parcelle A 1475 « Le Village » d'une superficie de 2 a 09 ca.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vote l'acquisition de cette parcelle A 1475 «Le Village»

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Objet : Déchetterie - Projet de mutualisation.

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 0
Procuration : 1
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire présente la convention de gestion et exploitation de la déchetterie de Cruscades-Ornaisons. Les communes de Cruscades et d'Ornaisons souhaitent mutualiser leurs services « déchetterie » en permettant aux habitants d'Ornaisons de déposer leurs déchets sur le site de Cruscades.
La Commune accepte le principe de prendre à sa charge au prorata de sa population, le coût de fonctionnement de cette déchetterie et les éventuelles dépenses d'investissement à venir.
Le fonctionnement de la déchetterie est assuré par un agent de la commune de Cruscades pour un volume de 12 h hebdomadaire.
Il sera également établi un règlement intérieur du fonctionnement de la déchetterie, signé par les deux parties, et précisant notamment le type de déchets acceptés sur le site et les horaires d'ouverture de celui-ci.
La présente convention prend effet au 1er juillet 2015.

Objet : Impasse du Pech Ouest - Intégration au domaine communal.

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 0
Procuration : 1
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut reprendre les parcelles B 1448 - 1450 - 1452 - 1454.
Il propose au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition.
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vote l'acquisition de cette parcelle B 1448 - 1450 - 1452 - 1454 Impasse du Pech.
Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Objet : Compte-rendu de la commission « Vie associative, culture et loisirs ».

Monsieur François RICHARD donne le compte-rendu de la réunion du 10 mars 2015
- Dates des prochaines manifestations
Dimanche 26 avril Journée de la Déportation
Vendredi 1er mai Fête du travail
Vendredi 8 mai Armistice 1945
Samedi 27 juin Fête du Rugby
Samedi 4 juillet Soirée des Saveurs

Mardi 14 juillet Fête Nationale

Questions diverses :

Création d'un local technique à la crèche: autorisation du permis de construire.

Dossier de demande de subvention au titre des intempéries du 27 au 30 novembre 2014 : sur le plan administratif le dossier est déclaré complet par la Préfecture de l'Aude.